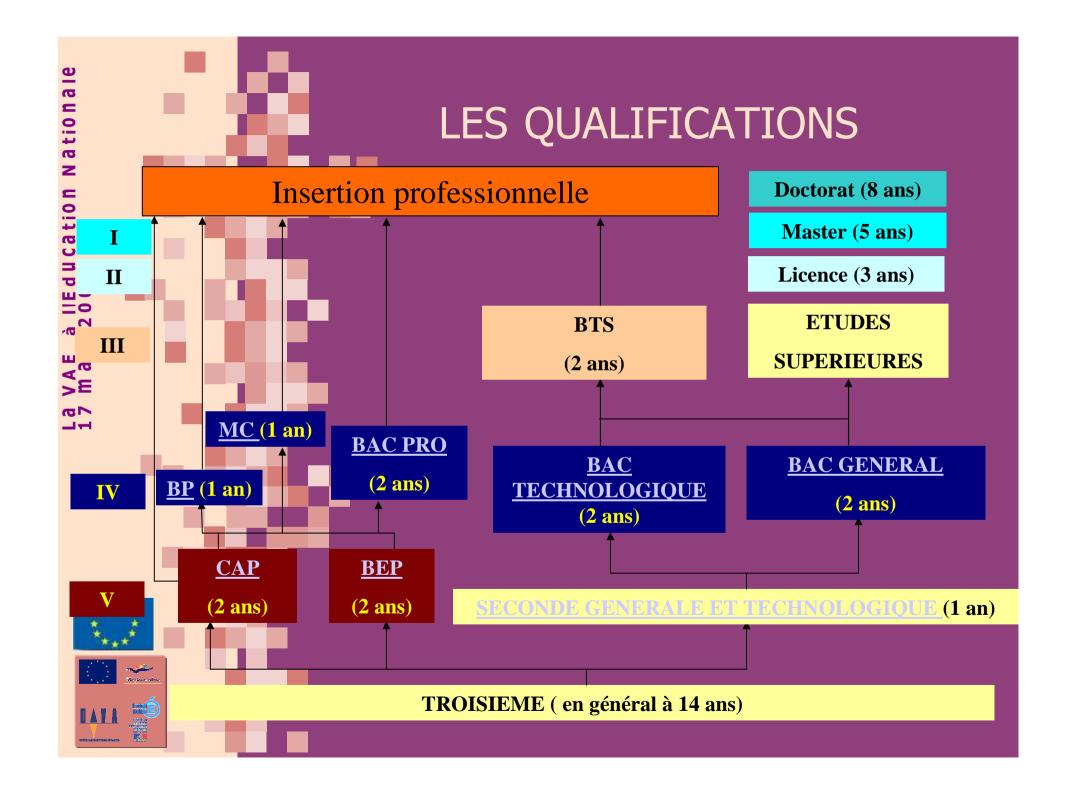


La Validation des Acquis
de l'Expérience
à L' Education
Nationale



Nationale 4 VOIES POUR L'OBTENTION à MEducation 2005 D' UN DIPLÔME • la voie scolaire • La voie de l'apprentissage • La formation professionnelle continue • La VAE

Nationale a IIEducation 2005

UN DROIT INDIVIDUEL

- Inscrit dans le code du Travail
- Inscrit dans le code de l'Education

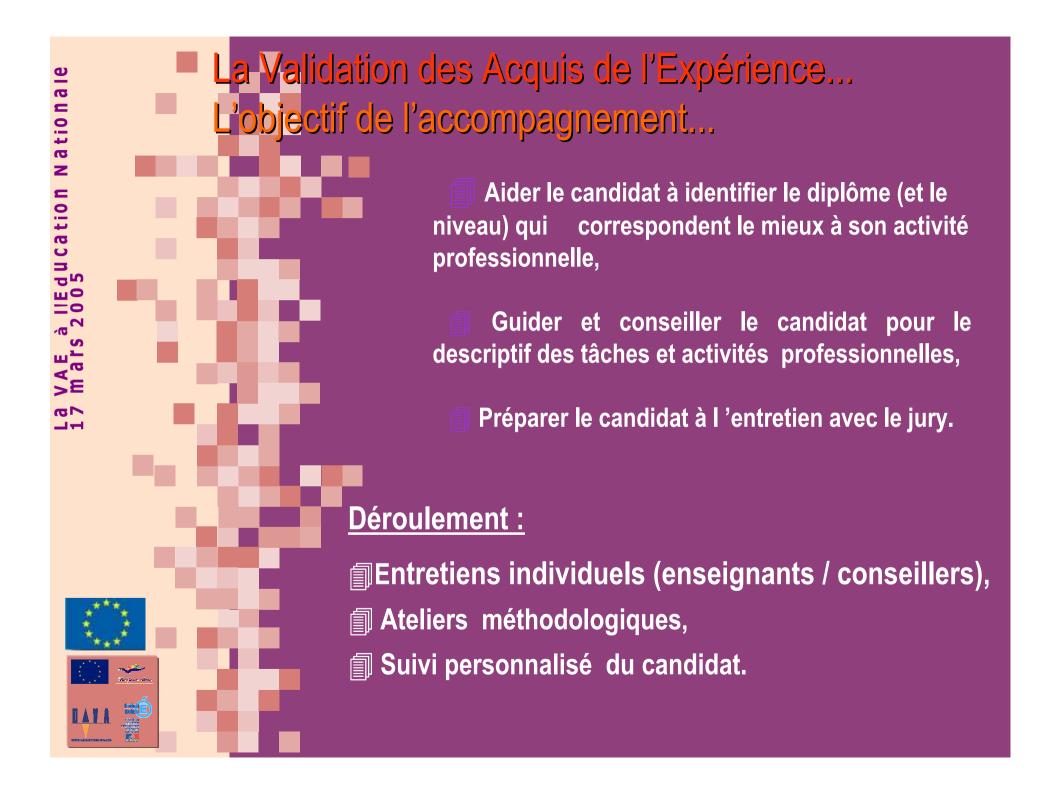










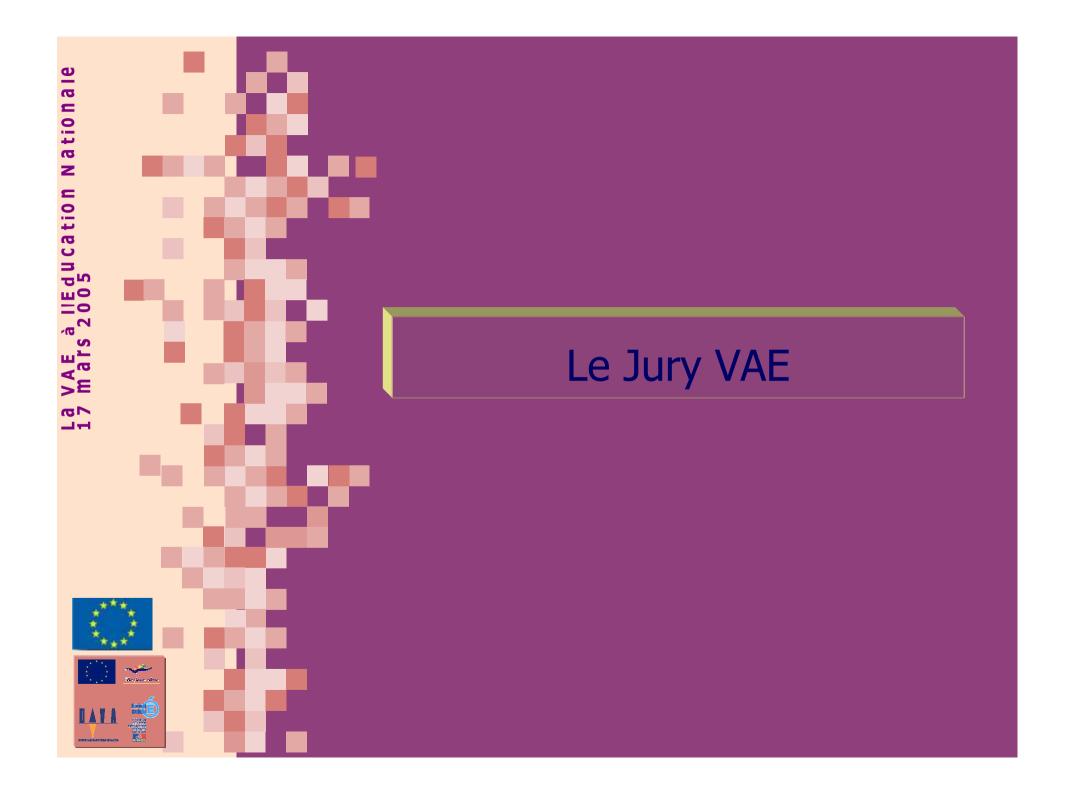




L'entretien avec le jury

- Pour le candidat : expliciter et compléter

- *Pour le jury : Vérifier l'authenticité*



Organisation du jury

- Le Président: un inspecteur, un universitaire ou un professionnel
- Un enseignant pour chaque discipline d'Enseignement Général
- Un ou plusieurs enseignants d'Enseignement Professionnel et Technologique
 - Deux professionnels : un employeur et un salarié
- Il doit en tout cas correspondre au jury classique

L'entretien

 L'entretien permet au candidat d'apporter des informations complémentaires de celles qu'il a fournies dans son livret 2 et d'en expliciter certaines.

L'entretien: Quand?

 Il est organisé lorsque le jury estime qu'il ne peut délivrer le diplôme au vu du seul dossier du candidat.

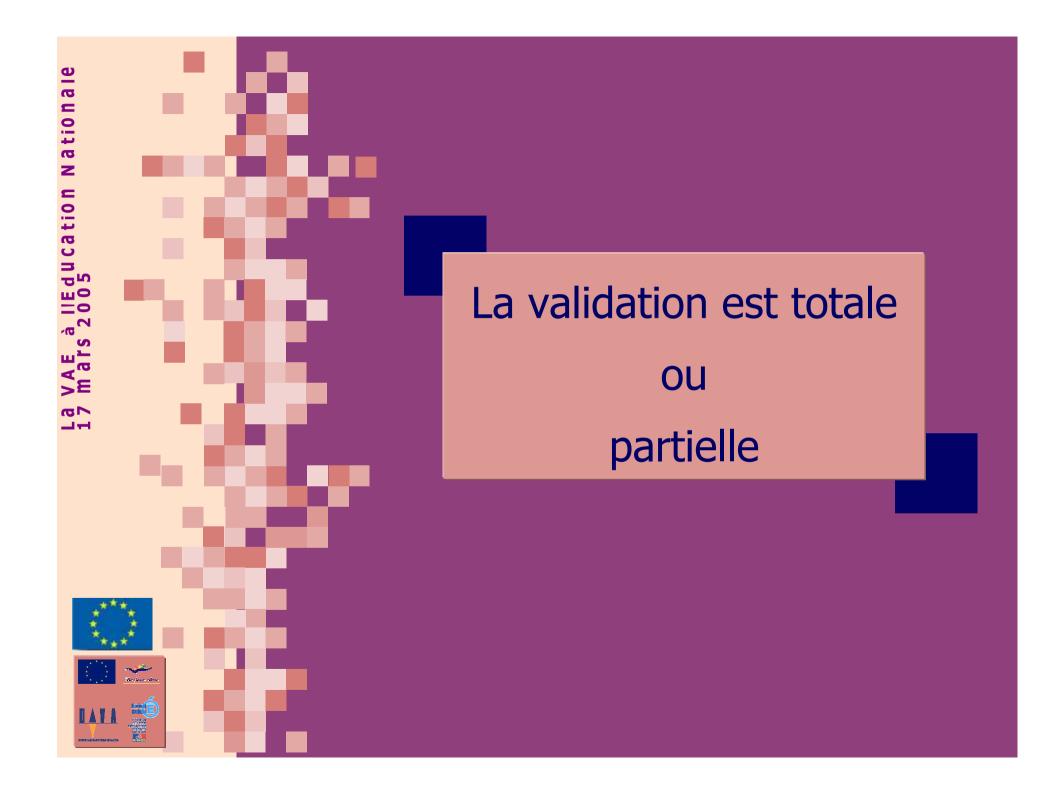
 Il est également organisé lorsque le candidat le demande.

L'entretien: comment?

- L'entretien <u>ne peut revêtir</u> la forme d'une interrogation orale sur les connaissances et les compétences.
- Cet entretien est préparé et conduit par le jury à partir de l'analyse du dossier du candidat.
- À titre indicatif, la durée de cet entretien est comprise entre vingt et quarante-cinq minutes.

Le jury (après l'entretien)

- La délibération est menée autour d'une approche globale de la valeur du candidat:
- Le jury doit s'assurer que les activités menées par le candidat lui ont permis d'acquérir les connaissances et compétences définies par le référentiel du diplôme.
- L'approche par unité de valeur n'est faite qu'au cas où le jury décide de n'accorder qu'une partie du diplôme.



- Expliquer les enjeux et les objectifs de la VAE aux membres du jury;
- Comment juger de l'enseignement

Nationale

Les orientations Quatre axes prioritaires

- 1 La professionnalisation des acteurs de la VAE
- 2 L'amélioration de la qualité des services
- 3 Les dispositions permettant de limiter les abandons
- 4 Les dispositions permettant une croissance significative du nombre de bénéficiaires de la VAE

